

BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « ports de plaisance »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.2 La dette du budget annexe « ports de plaisance »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports de plaisance »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « ports de plaisance »	7
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget annexe « ports de plaisance »	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +1,92 M€ en section d'exploitation.
- ✓ -0,96 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section d'exploitation	16,46	1,92	18,38
Section d'investissement	22,49	-0,96	21,53

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires. Ainsi, elle gère 29 ports de plaisance allant de l'ouest avec Saint-Chamas, Berre L'Etang et Istres en passant par ceux de la Côte bleue, puis Marseille jusqu'à La Ciotat. Avec plus de 10 000 postes à flot, des sites pittoresques et des côtes remarquables, la Métropole est le premier pôle de plaisance d'Europe. Véritables portes d'entrée sur la mer mais aussi sur la ville, les ports de plaisance sont des lieux stratégiques et représentent des moteurs territoriaux de croissance.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
					en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	13,47	15,56	14,69	15,75	1,06	7%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	12,55	12,24	12,06	12,22	0,16	1%
Epargne de gestion courante (EBG)	0,92	3,32	2,63	3,53	0,90	34%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	6,8%	21,3%	17,9%	22,4%	4,5%	25%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,29	0,51	0,55	1,40	0,86	156%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0,59	2,66	0,42	1,39	0,97	229%
Résultat exceptionnel large	-0,30	-2,14	0,13	0,01	-0,11	-90%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	0,62	1,18	2,75	3,55	0,79	29%
Taux d'épargne de gestion	5%	7%	18%	21%	3%	14%
<i>Recettes réelles</i>	13,76	16,08	15,24	17,15	1,92	13%
<i>Dépenses réelles</i>	14,65	15,56	13,21	14,33	1,13	9%
Epargne brute (EBE)	-0,90	0,52	2,03	2,82	0,79	39%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-6,5%	3,2%	13,3%	16,4%	3,1%	23%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1,78	1,78	2,06	2,06	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	-2,68	-1,26	-0,03	0,77	0,79	
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-19,5%	-7,9%	-0,2%	4,5%	4,6%	
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	19,54	18,19	23,31	23,31	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	-21,8	35,2	11,5	8,3	-3,2	-28%

La décision modificative améliore les principaux équilibres financiers du budget annexe « ports de plaisance ». Les recettes d'exploitation progressent plus rapidement que les dépenses, ce qui renforce l'épargne de gestion courante (+34%) et porte le taux d'épargne à 22,4%.

L'épargne brute s'améliore nettement (+39%), permettant de dégager une épargne nette positive (0,77 M€) après remboursement du capital de la dette.

Enfin, la capacité de désendettement s'améliore, passant de 11,5 à 8,3 années, traduisant un renforcement de la capacité du budget à financer ses investissements et à faire face au remboursement de sa dette.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « ports de plaisance ».

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(c)
Volume	23 312 K€	2 055 K€	3 450 K€	1 812 K€	-1 638 K€	23 068 K€

Le stock de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 23 068 k€. En 2026, le remboursement du capital représente 2 055 k€. La décision modificative réduit le recours prévisionnel à l'emprunt de -1 638 k€. Le montant des nouveaux emprunts inscrits passe ainsi de 3 450 k€ à 1 812 k€. Le stock de dette prévisionnel au 31 décembre 2026 s'établirait à 23 068 k€, soit en légère diminution par rapport à la fin de l'année 2025.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « ports de plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme DM	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Ports, Mer et Littoral	PORTS, MER ET LITTORAL GESTION MDTURE 2020-26	25 972 K€	1 300 K€	21 733 K€	4 042 K€	-899 K€	3 143 K€	91%
	PORTS, MER ET LITTORAL PROJET MDTURE 2020-26	37 400 K€		15 175 K€	13 080 K€	-61 K€	13 019 K€	75%
	SOUS-TOTAL	63 372 K€	1 300 K€	36 908 K€	17 122 K€	-960 K€	16 162 K€	82%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	45 K€		13 K€	3 K€		3 K€	34%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 080 K€	300 K€	685 K€	118 K€		118 K€	58%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	801 K€		99 K€	430 K€		430 K€	66%
	SOUS-TOTAL	1 926 K€	300 K€	798 K€	551 K€	0 K€	551 K€	61%
	TOTAL	65 298 K€	1 600 K€	37 706 K€	17 672 K€	-960 K€	16 712 K€	81%

La décision modificative permet d'ajuster le volume global des autorisations de programme aux besoins actualisés des opérations. Ainsi, l'autorisation de programme relative à la gestion des ports est revue à la hausse de +1,30 M€ et celle consacrée au numérique, en augmentation de +0,3 M€.

Les crédits de paiement prévus pour 2026 diminuent parallèlement de -0,96 M€. Cette diminution correspond à un ajustement du calendrier de réalisation des opérations, dont notamment les travaux prévus pour le ponton des pilotes au Frioul (soit -0,7 M€).

Le taux d'avancement prévisionnel des autorisations de programme atteindrait environ 81% à la fin de l'année 2026.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	13,76	16,08	15,24	1,92	17,15	12,6%
Recettes de gestion courante	13,47	15,56	14,69	1,06	15,75	7,2%
013 - Atténuations de charges	0,04	0,03	0,04	0,04	0,08	120,2%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9,49	11,10	11,38	0,71	12,09	6,3%
74 - Dotations et participations	0,44	0,37	0,01		0,01	0,0%
75 - Autres produits de gestion courante	3,50	4,07	3,27	0,31	3,58	9,4%
Autres recettes d'exploitation	0,29	0,51	0,55	0,86	1,40	155,8%
77 - Produits exceptionnels	0,29	0,51	0,00		0,00	0,0%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)			0,55	0,86	1,40	156,0%
Recettes d'ordre	1,08	1,11	1,18	0,00	1,18	0,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,08	1,11	1,18		1,18	0,0%
Total recettes d'exploitation	14,84	17,19	16,42	1,92	18,33	11,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	2,91	2,54	0,05		0,05	
Total recettes d'exploitation cumulées	17,75	19,73	16,46	1,92	18,38	11,7%

Les recettes réelles d'exploitation augmentent globalement de 1,92 M€. Cette évolution se répartit comme suit :

- ✓ Les produits issus des services rendus et de l'occupation du domaine portuaire (chapitre 70) progressent de 0,71 M€. Cette augmentation est principalement attribuée à :
 - La hausse des ventes de carburants de + 0,4 M€ suite à la récupération en régie directe de la station de la Ciotat.
 - La compensation par le budget principal de l'abattement exceptionnel de la redevance domaniale dans le cadre de l'organisation du village Top 14 Extra Tour programmé au Vieux-Port fin juin 2026 en marge des demi-finales du championnat de France de rugby Top 14 (cf. délibération n° HN-024-19204/26/BM) à hauteur de 0,23 M€
- ✓ Concernant, les autres produits de gestion courante (chapitre 75) la hausse de +0,31 M€ est constituée par la régularisation de la part variable d'un contrat de délégation de service publique sur le Port de la Pointe Rouge (soit 0,20 M€) et l'intégration des résultats d'exploitation 2025 issus du budget annexe « centre nautique municipal » suite au transfert de compétence lié à l'exploitation du port de Notre Dame sur la commune de Saint Chamas (soit 0,11 M€),
- ✓ Les remboursements liés au tickets restaurants (chapitre 013) sont réajustés à la hausse de +0,04 M€,
- ✓ Réajustement à la baisse de -0,14 M€ des provisions pour dépréciation des actifs circulants et de +1 M€ des provisions pour risques et charges (chapitre 78).

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	14,65	15,56	13,21	1,13	14,33	8,5%
Dépenses de gestion courante	12,55	12,24	12,06	0,16	12,22	1,3%
011 - Charges à caractère général	7,40	7,07	6,15	0,07	6,22	1,1%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4,72	4,70	5,50	0,04	5,54	0,8%
65 - Autres charges de gestion courante	0,43	0,48	0,41	0,05	0,46	11,7%
Autres dépenses d'exploitation	2,10	3,32	1,15	0,97	2,12	84,4%
66 - Charges financières	0,54	0,51	0,73		0,73	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	0,12	1,06	0,10	0,11	0,21	113,9%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,47	1,59	0,32	0,85	1,17	268,2%
69 - Impôts sur les bénéfices	0,29	0,16				
022 - Dépenses imprévues	0,68					
Dépenses d'ordre	2,90	3,08	3,22	0,00	3,22	0,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,90	3,08	3,22		3,22	0,0%
Total dépenses d'exploitation hors virement	17,56	18,64	16,43	1,13	17,55	6,9%
023 - Virement à la section d'investissement	0,19	1,09	0,04	0,79	0,83	
Total dépenses d'exploitation	17,75	19,73	16,46	1,92	18,38	11,7%

Les dépenses réelles d'exploitation sont revues légèrement à la hausse de +1,13M€. Les principales évolutions sont les suivantes :

- ✓ Les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des ports augmentent de +0,07 M€ (chapitre 011). Ce réajustement à la hausse est principalement lié au passage en régie de la station de la Ciotat (+0,1 M€ d'achats de carburant), au remboursement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) indument payée par la commune de St Chamas pour le port Notre Dame et un ajustement à la hausse des frais d'honoraires d'avocat, ces augmentations étant compensées par des prévisions de besoins revues à la baisse notamment sur les fournitures administratives et le gardiennage sur la Pointe Rouge ;
- ✓ Les dépenses de personnel sont ajustées de +0,04 M€ (chapitre 012) ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante augmentent de +0,05 M€ dont 0,02 M€ pour les demandes concernant les contentieux et +0,03 M€ pour couvrir les remboursements de fluides et taxe foncières en lien avec le nautisme payé à tort par les villes ;
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de +0,11 M€ dont +0,06 M€ de prévision d'annulation de rattachement de recettes sur l'exercice précédent et d'un besoin de +0,05 M€ de la direction des ports pour des annulations de titres sur exercices antérieurs
- ✓ L'ajustement à la baisse de -0,14 M€ des provisions pour dépréciation des actifs circulants et de +1 M€ des provisions pour risques et charges (chapitre 68).

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation permet une hausse de +0,79 M€ du virement vers la section d'investissement.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	22,80	19,73	-0,96	18,77	-4,87%
Dépenses d'équipement	21,02	17,67	-0,96	16,71	-5,43%
Total des opérations d'équipement	21,02	17,67	-0,96	16,71	-5,43%
Dépenses financières	1,78	2,06	0,00	2,06	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,78	2,06		2,06	0,00%
020 - Dépenses imprévues					
Dépenses d'ordre	1,33	1,27	0,00	1,27	0,00%
040 - Opérations de transfert entre sections	1,11	1,18		1,18	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	0,21	0,09		0,09	0,00%
Total dépenses d'investissement	24,13	21,00	-0,96	20,04	-4,57%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1,52	1,49		1,49	
Total dépenses d'investissement cumulées	25,65	22,50	-0,96	21,54	-4,27%

Les dépenses consacrées aux opérations d'équipement sont réajustées à la baisse de -0,96 M€, en raison de l'actualisation du calendrier de réalisation et de paiement des investissements. Le principal chantier concerné par ce décalage étant celui des pontons des pilotes au Frioul.

Le remboursement du capital de la dette reste fixé à 2,06 M€ (chapitre 16).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	21,27	19,14	-1,75	17,39	-9,1%
Recettes d'équipement	19,56	17,74	-2,12	15,62	-12,0%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	11,28	14,29	-0,49	13,81	-3,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	8,28	3,45	-1,64	1,81	-47,5%
Recettes financières	1,71	1,40	0,37	1,77	26,6%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1,71	1,40	0,37	1,77	26,6%
Recettes d'ordre	3,29	3,31	0,00	3,31	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3,08	3,22		3,22	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	0,21	0,09		0,09	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	24,57	22,46	-1,75	20,71	-7,8%
021 - Virement de la section d'exploitation	1,09	0,04	0,79	0,83	
Résultat reporté ou anticipé "n-1"					
Total recettes d'investissement	25,65	22,50	-0,96	21,54	-4,3%

Les subventions reçues pour financer les investissements sont réajustées à la baisse de -0,49 M€ principalement pour tenir compte :

- D'un décalage de participation du budget principal pour le financement lié au chantier du ponton des pilotes au Frioul (soit une baisse de -700K€),
- D'un ajustement à la hausse du financement du département des Bouches du Rhône concernant le chantier du port des Heures Claires à Istres pour un montant global prévisionnel de 2,8 M€ pour 2026.

L'affectation d'une partie du résultat d'exploitation au financement des investissements augmente de +0,37 M€ en raison de l'intégration des résultats d'investissement 2025 issus du budget annexe « centre nautique municipal » suite au transfert de compétence lié à l'exploitation du port de Notre Dame sur la commune de Saint Chamas.

L'emprunt d'équilibre (chapitre 16) est réduit de 1,64 M€ compte tenu de l'amélioration de l'autofinancement et de l'ajustement des dépenses d'investissement.